

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du Lundi 19 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 19 décembre, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur William VERGNES, 1^{er} Adjoint, remplaçant de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire empêché.

Date de la convocation : mardi 13 décembre 2022.

Présents : Mesdames Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

Absent Excusé : Néant

Absents Excusés et Représentés : Eunice MASSOUTIÉ représentée par Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Alain ASSIÉ représenté par William VERGNES, Éric FREALLE représenté par Florent PREYNAT, Florian GUIBBAUD représenté par Guillaume DOUZIECH, Vincent PAKULA représenté par Sadia OUMOUZOUNE

Secrétaire communale : Hélène BOURGEOIS de LAVERGNE

Secrétaire de séance : Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Premier Adjoint, remplaçant le Maire empêché, ouvre la séance à 19H10.

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 17 NOVEMBRE 2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents. Monsieur le 1^{er} adjoint invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

Adopté à l'unanimité

2 – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

Décision Urbanisme n°13 en date du 22/11/2022 : non exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée section D n° 0982 sise « 10 Rue de Marot » - 81300 LASGRAÏSSES pour laquelle une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été formulée par Maître Mathieu VILLOT, notaire à GRAULHET, 12 bis, Avenue Charles de Gaulle pour Madame Sandra GRAF.

Décision n°2022/010 en date du 15/12/2022 : Décision d'attribution des lots par la commission d'appel d'offres de la commune de Lasgraïsses suivant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre.

3 – DÉCLASSEMENT POUR DÉLAISSÉ DE VOIRIE – PARTIE DE VOIE COMMUNALE DU LOTISSEMENT DE LA JONQUIERE

Monsieur le Premier Adjoint expose le formalisme à respecter afin de sortir une parcelle voirie communale du domaine public et ceci pour faire suite à la demande de Monsieur Luc BASCUGNANA. En effet, celui-ci a saisi la commune afin d'acquérir un délaissé de voirie cadastré C1121 de 177 m² jouxtant sa propre parcelle.

Pour ce faire, il est nécessaire de prononcer la désaffectation du domaine public de ladite parcelle et de déclasser ce lot du domaine public communal. Ainsi le bien désaffecté et déclassé pourra faire l'objet de la vente.

Vu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, remplaçant le Maire empêché, le Conseil Municipal, décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée C1121, ainsi que le déclassement de ladite parcelle du domaine public pour qu'elle relève du domaine privé communal. La procédure étant respectée, le Conseil Municipal autorise la cession de ladite parcelle au profit de Monsieur Luc BASCUGNANA, au prix d'un euro (1€). D'autre part, il est dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Où tout ce que dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à accomplir toutes les diligences nécessaires afin de faire aboutir cette vente dite amiable, dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Adopté à l'unanimité

4 – CESSIION PARCELLE DOMAINE PRIVE COMMUNE – UN EURO

Monsieur le Premier Adjoint expose ici la cession d'une parcelle du domaine privé communal. La commune de Lasgraïsses est propriétaire d'un délaissé foncier au lieu-dit « La Bido » à Lasgraïsses, cadastré section C n°1123, (anciennement C 901 divisé en deux parcelles C1123 et C1122) pour une contenance de 15 m², et classé en zone U2 du plan local d'urbanisme de la commune.

Il s'agit d'un terrain enclavé sans affectation particulière dont la collectivité a reçu une proposition d'acquisition par Monsieur et Madame Michel LABRO, propriétaires riverains. Cette cession permettrait aux futurs acquéreurs d'agrandir leur propriété en respectant un cadre paysager cohérent et régulier. Au vu du caractère enclavé de celui-ci, la collectivité souhaite proposer sa cession à un euro.

Où l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, remplaçant le Maire empêché, le Conseil Municipal, décide de céder pour un euro (1€) la parcelle cadastrée C n°1123, d'une contenance de 15m² à Monsieur et Madame Michel LABRO, domiciliés 9 Route de Labessière-Candeil, qu'ils en supporteront les frais de notaire et de géomètre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à accomplir toutes les diligences nécessaires afin de faire aboutir cette vente dite amiable, dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Questions diverses :

1/ Projet Bien être dans mon village – William VERGNES

Un projet « Bien être dans mon village » a été présenté au Conseil Municipal. Il s'agit du projet de Madame Emilie RAYNAL (socio coiffeuse depuis 2002), sous la dénomination « Les Bulles de Soi » afin de créer des temps de convivialité autour de la coiffure et du soin des mains, soit à domicile soit dans un lieu de proximité.

Le Conseil Municipal, à la lecture de ce projet, souhaite que soit appliqué le même traitement que pour les autres associations et intervenants du village. La communication se ferait par Panneau Pocket. Quant au prêt éventuel d'un local dans la future Maison Communale des Services, cela sera étudié plus concrètement en fonction de l'orientation qui lui sera donné.

2/ Finalité du Bulletin Municipal – Florent PREYNAT

Le Conseil Municipal est satisfait sur la forme et le fond du bulletin, que ce soit dans la rédaction, l'illustration ou la mise en page. Il émet un avis unanime sur la qualité du travail effectué par la secrétaire, Sylvie MASSOUTIER et félicite la Commission Communication, en particulier Monsieur PREYNAT. Attendons le retour des administrés et leurs observations !

3/ Cérémonie des Vœux – William VERGNES

La date a été fixée au Dimanche 15 Janvier à 11h00. A cette occasion, Monsieur le Maire a commandé 300 flûtes en Ecocup.

- Tour de table et expression libre :

Point Trésorerie – William VERGNES

A ce jour, les comptes de la Municipalité se présente ainsi :

- Budget Communal => 132 932.00€ (en tenant compte des dépenses en cours)
- Budget Photovoltaïque => 16 838.00€ (pas de dépense en cours)

Va et vient saugrenu de camion – Guillaume DOUZIECH

Guillaume informe le Conseil d'un va et vient de camion sur un terrain privé sur la commune et demande la législation à ce sujet. Une vigilance est à prévoir sur le contenu des déchets déposés.

Date du Prochain Conseil Municipal :

Il se réunira le 19 Janvier 2023 à 19h15 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

<p>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 19 Décembre 2022</p>	<p><i>ASSIÉ Alain</i> Absent Procuration à William VERGNES</p>	<p><i>DOUZIECH Guillaume</i></p>
<p><i>FREALLE Éric</i> Absent Procuration à Florent PREYNAT</p>	<p><i>GUIBBAUD Florian</i> Absent Procuration à Guillaume DOUZIECH</p>	<p><i>MASSOUTIÉ Eunice</i> Absente Procuration à Marie-Odile RIBOUD</p>
<p><i>MAUREL Christian</i></p>	<p><i>MAUREL Patricia</i></p>	<p><i>OUMOUZOUNE Saadia</i></p>
<p><i>PAKULA Vincent</i> Absent Procuration à Saadia OUMOUZOUNE</p>	<p><i>PRADES Alain</i></p>	<p><i>PREYNAT Florent</i></p>
<p><i>REILLES Alain</i></p>	<p><i>RIBOUD Marie-Odile</i></p>	<p><i>VERGNES William</i></p>